



HAL
open science

Le mariage de Bègles à l'origine du mariage pour tous

Daniel Borrillo

► **To cite this version:**

Daniel Borrillo. Le mariage de Bègles à l'origine du mariage pour tous. La reconnaissance des droits des familles Arc-en-ciel: quel passé pour quel avenir?, Benjamin Moron-Puech, Apr 2024, Lyon, France. hal-04554968

HAL Id: hal-04554968

<https://hal.science/hal-04554968>

Submitted on 22 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le mariage de Bègles à l'origine du mariage pour tous

Conférence de Daniel Borrillo (CERSA) à la faculté de droit de l'Université de Lyon

Il y vingt ans, le 5 juin 2004, Noël Mamère célébrait le premier mariage entre personnes de même sexe dans sa ville de Bègles devant une nuée de photographes, de journalistes, au milieu des manifestants anti-mariage gay, des cordons de CRS déployés pour contenir les débordements et Philippe de Villiers qui réclamait la révocation pure et simple du député-maire.

Ce geste militant a bouleversé l'agenda politique et a permis de faire avancer le débat sur l'égalité des couples de même sexe de manière spectaculaire. La droite qui, tout au long du débat sur le PaCS, avait promis d'abroger la loi si elle retrouvait la majorité parlementaire, une fois revenue au pouvoir, non seulement ne la mettra pas en question, mais proposera même de l'améliorer. Le parti socialiste, quant à lui, n'a pas vu venir le « coup de Bègles » y compris au sein du groupe *Homosexualité et socialisme*. Patrick Bloche, l'un des pères du PaCS, déclarait au journal *Le Figaro* après l'annonce de Noël Mamère : « Je reçois un courrier abondant de gays et de lesbiennes. Ils ne portent pas de revendications sur le mariage. Leurs préoccupations qui me semblent de vraies priorités sont l'amélioration du Pacs... »¹. Cinq ans après l'adoption du PaCS, la droite et les socialistes étaient d'accord pour considérer qu'il n'y avait pas lieu de débattre sur le mariage.

Dans cet étrange consensus aura lieu un tragique fait-divers qui sera à l'origine du changement du cours de l'histoire. L'annonce de l'agression de Sébastien Nouchet, brûlé vif parce qu'homosexuel, le 16 janvier 2004, produit une commotion politique. Le 11 février, le président Chirac écrit au compagnon de la victime une lettre lui faisant part de sa « profonde indignation » et l'assure que les auteurs de ce « crime odieux » seront « arrêtés et sanctionnés comme ils le méritent. Des manifestations contre l'homophobie sont organisées par plusieurs associations (*Act-Up, Aides, Inter LGBT, le MAG, SOS homophobie*) et formations politiques (Les Verts et le PCF)². Et même si l'affaire Nouchet se soldera par un non-lieu, les conséquences politiques qu'il a déclenchées demeurent capitales.

¹ *Le Figaro*, « Le mariage gay ne fait pas l'union à gauche », 2/4/2004 p. 10.

² B. Delanoë annonce qu'il viendra à la manifestation à condition que l'on ne revendique pas le mariage et l'homoparentalité

Dans ce contexte de mobilisation contre l'homophobie deux événements politiques internationaux permettront de maintenir la pression médiatique. Le 12 février 2004, Gavin Newsome, le jeune maire démocrate de San Francisco décide de braver la loi et commence à marier des couples de même sexe. Quelques semaines plus tard, le Premier ministre espagnol Rodriguez Zapatero annonçait un projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe.

Après l'image lamentable donnée tout au long du débat parlementaire sur le PaCS, la droite française pour se refaire un *look* de respectabilité, propose un certain nombre de mesures tendant à améliorer la condition des couples de même sexe. Raffarin, le Premier ministre de l'époque, avait estimé nécessaire de procéder à une évaluation du PaCS « en vue de son amélioration » quatre ans après sa mise en place. Après l'adoption de la loi, le parti socialiste s'est enfermé dans un silence assourdissant. Pour lui, le PaCS n'est pas un point de départ vers l'égalité complète, mais son aboutissement et s'il existait encore des situations discriminantes, il suffisait alors d'améliorer le texte voté en 1999.

Tout commence à Lille

Le vendredi 27 février nous sommes invités avec Didier Eribon à Lille pour rendre hommage à Sébastien Nouchet³. Bouleversés par le témoignage du compagnon de Sébastien, nous considérons qu'il fallait aller plus loin et dénonçons notamment l'homophobie d'État qui refusait l'égalité des droits aux couples de même sexe. Arrivé à Paris, je publie une tribune dans *Libération* où je notais qu'une « politique globale de lutte contre l'homophobie implique non seulement la création d'une autorité indépendante chargée de lutter contre les violences dont sont victimes les individus homosexuels, mais aussi de mettre fin aux discriminations à l'égard des couples de même sexe et de familles homoparentales »⁴. Quelques jours plus tard, je suis invité au séminaire de Françoise Gaspard et Didier Eribon à l'EHESS pour parler des politiques publiques de lutte contre les discriminations en Europe. Après la séance se suit un dîner dans lequel j'évoque l'idée d'engager la bataille du mariage sur le terrain judiciaire. Pour ce faire, il fallait d'abord trouver le couple et le maire susceptible de le marier. Françoise Gaspard et sa compagne Claude Servan-Schreiber furent pressenties, mais la récente nomination de la première à l'ONU mettra en terme à cette idée.

³ Organisé par Patrick Cardon, directeur du centre de documentation LGBT et de la maison d'édition GayKitschCamp.

⁴ « En finir avec l'homophobie », *Libération*, 1/3/2004, p. 40.

Nous décidons ensuite de rédiger le *Manifeste pour l'égalité des droits* où il est dit : « *Il nous semble en effet homophobe et discriminatoire de refuser l'accès des gays et des lesbiennes au droit au mariage et à l'adoption, de refuser l'accès des lesbiennes ou des femmes célibataires à la procréation médicalement assistée* ».

Le 17 mars le journal *Le Monde* décide de le publier avec les signatures de Derrida, Paul Veyne, Jean-Paul Gaultier, Pierre Bergé, Alain Touraine...). Outre ces intellectuels et artistes, plusieurs maires de gauche figurent parmi ses signataires, comme Jacques Boutault, maire du 2e arrondissement de Paris qui s'est dit prêt à marier un couple gay, mais face aux pressions de la mairie de Paris, il change complètement d'avis en déclarant à la presse qu'il souhaite bien «célébrer de mariages entre personnes de même sexe, mais il faut pour cela que la loi le permette». Craignant que cela puisse affecter le résultat électoral, Bertrand Delanoë, maire de Paris, donne l'ordre de ne pas marier de couples de même sexe avant la fin des élections régionales.

Notre stratégie politique consistait à proposer une interprétation progressiste de l'article 144 du Code civil afin d'inviter les maires à célébrer les unions de personnes de même sexe. L'argument juridique mis en avant était simple, nul besoin de changer la loi, il suffit de l'interpréter d'une manière large.

Entretemps, Sergio Coronado avait organisé une réunion avec le député-maire Noël Mamère afin de mettre en place le premier mariage homosexuel de France. Les socialistes n'ont pas tardé à réagir en attaquant violemment l'initiative de l'élu vert. Bertrand Delanoë se disait favorable au mariage homosexuel, mais à condition de « changer le droit » et non de « le violer ». Adeline Hazan, secrétaire nationale du PS, était également opposée à cette action, « tombée du ciel ». Pour elle « ce n'est pas le plus urgent : il y a la modification du pacs, la discrimination, la loi sur les propos homophobes... » Même le premier adjoint socialiste de Mamère s'est rapidement désolidarisé dans ces termes : « le rôle des hommes politiques n'est pas de créer des clivages dans la société sur des points non essentiels ». Jean-Marc Ayrault considéra que « la provocation n'est pas une bonne méthode » et que la gauche « n'est pas obligée de courir derrière Noël Mamère » et Elisabeth Guigou affirma que « les homosexuels ne peuvent pas avoir droit à l'enfant ».

Laurent Joffrin charge contre Noël Mamère considérant que son initiative « n'a fait que renforcer une homophobie moyenâgeuse » rendant « un bien mauvais service à la culture démocratique ».

Le 29 avril, Chirac se prononce contre le mariage homo, mais se dit ouvert au débat et ce jour même son Premier ministre se déclare favorable à réviser le PaCS en vue de son amélioration. Christine Boutin, pour montrer son désaccord, dépose

une proposition de loi tendant à définir le mariage dans le Code civil. Deux semaines plus tard, Nicolas Sarkozy manifeste son opposition au mariage entre personnes de même sexe, le jour même où le Massachusetts devient le premier état américain à reconnaître le mariage gay.

Au nom de l'intérêt de l'enfant, l'ensemble de la droite (allant de Léonetti à Madelin et de Bayrou à Baroin) dénonçait le mariage homosexuel.

La société civile fabrique le mariage pour tous

Avec presque trois mille signatures et le soutien d'une centaine d'associations LGBT, *Le Manifeste* devient un événement politique. Pour élargir le combat, les animateurs du manifeste et Noël Mamère décident d'organiser, le 11 mai, une réunion publique dans les locaux du syndicat CFDT à Belleville. De nombreuses associations LGBT, de syndicats, la gauche écologiste, le PC et la LCR participent à l'événement et ce qui avait été qualifié par les socialistes comme un amusement de quelques « intellectuels de salon » devient le moteur du mariage pour tous. En effet, ce jour même, DSK prend tout le monde de court dans *Libération*. Le titre de son interview est on ne peut plus explicite : "Pour moi, c'est oui".

Dans ce contexte, le parti socialiste prend position dans un débat délicat en adoptant, sans voter, le principe d'une reconnaissance du mariage homosexuel. Ségolène Royal⁵ et Lionel Jospin expriment leurs réticences et François Hollande s'exclame « Nous sommes un parti de gouvernement (...) le rôle des élus n'est pas de transgresser la loi, mais de la rédiger » pour se démarquer de Noël Mamère. Royal et Jospin sont ouvertement contre, ce dernier exprime ainsi son approbation dans les pages du *Journal du Dimanche* : « *Je vois s'esquisser une nouvelle tentation bien-pensante, voire une crainte de l'imputation homophobe, qui pourrait empêcher de mener honnêtement la discussion. On peut pourtant réprouver et combattre l'homophobie tout en n'étant pas favorable au mariage homosexuel, comme c'est mon cas* ».

Le mariage de deux femmes Tanya McCloskey et Marcia Kadish, célébré le 17 mai 2004 à Cambridge (Massachusetts) vient donner de l'élan au *Manifeste* et installe définitivement la polémique en France. Les déclarations de deux figures

⁵ Elle déclara au journal *Le Monde* le 12/05/2004 : « La famille et l'autorité parentale sont des valeurs à conforter dans notre société où une bonne partie de l'adolescence est en souffrance par rapport à l'absence d'adultes qui n'exercent plus leur rôle de référent (...) S'il s'agit d'améliorer un contrat civil pour une égalité des droits, oui. S'il s'agit d'une confusion des repères et d'une provocation injustifiée des convictions familiales et religieuses, non ».

majeures du PS, Royal et Jospin, mettent en évidence l'absence de différence entre eux et le gouvernement Raffarin.

Le PS rappelle que « le rôle des élus est de respecter la loi républicaine » et le gouvernement Raffarin lance rapidement l'offensive juridique et politique. Le ministre de la Justice Dominique Perben demande, le 5 mai, au Parquet général de Bordeaux de s'opposer au mariage homosexuel et pour mieux faire passer sa décision, il annonce qu'il présentera dans peu de jours un texte aggravant les sanctions contre les violences homophobes.

Malgré les pressions du gouvernement, Noël Mamère (qui a dormi dans sa mairie de peur qu'on ne l'empêche d'y accéder), célèbre le 5 juin 2004 le mariage de Bertrand Charpentier et Stéphane Chapin.

Suite à la cérémonie, Dominique de Villepin, ministre de l'Intérieur, suspend le député Noël Mamère de ses fonctions de maire durant un mois et l'inflige d'une amende de 100 000 euros de dommages et intérêts bloquant ainsi la possibilité d'autres mariages. Et le 13 mars 2007, la cour de cassation considéra le mariage de Bègles nul. La balle sera désormais dans le camp du Législateur.

Ainsi, grâce à Bègles, la question de l'égalité pour les couples de même sexe deviendra politiquement possible et intégrera plus tard le programme du candidat François Hollande en 2012. Il fera adopter un an plus tard la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe avec le soutien massif de l'ensemble des forces de gauche.

Manifeste pour l'égalité des droits

L'AGRESSION dont a été victime Sébastien Nouchet, brûlé vif parce qu'homosexuel, a soulevé une vague d'émotion et d'indignation. Elle a fait prendre conscience de quelle haine les gays, les lesbiennes, les transsexuel (le) s pouvaient faire l'objet en France comme ailleurs.

Il semble qu'un large consensus se dessine aujourd'hui pour organiser la lutte contre l'homophobie (il conviendrait cependant de ne pas oublier la lutte contre la transphobie). Mais nombre de ceux qui se déclarent prêts à soutenir des projets législatifs visant à pénaliser les injures homophobes ou les incitations à la haine et à la discrimination sont les mêmes qui hier s'opposaient aux avancées de l'égalité des droits et notamment au pacs.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Donner une définition restrictive de l'homophobie en ne dénonçant que la haine à l'encontre des homosexuels, et non pas toute politique discriminatoire à leur égard, reviendrait à permettre à nombre d'homophobes de faire part de leur compassion et de s'auto-décerner des brevets de tolérance et de progressisme tout

en refusant, comme auparavant, toute avancée vers l'égalité des droits.

Il nous semble en effet homophobe et discriminatoire de refuser l'accès des gays et des lesbiennes au droit au mariage et à l'adoption, de refuser l'accès des lesbiennes ou des femmes célibataires à la procréation médicalement assistée. Nous nous som-

mes réjouis de l'instauration du pacs et nous sommes très attachés à ce cadre juridique, souple et commode. Mais il n'est qu'un élément dans la reconnaissance des couples de même sexe, qui doivent pouvoir bénéficier, s'ils le désirent, des mêmes droits que les couples hétérosexuels.

Le maire de San Francisco l'a récemment rappelé par un geste

spectaculaire : la Constitution de l'Etat de Californie comme la Constitution américaine interdisent la discrimination et garantissent l'égalité des citoyens. Au cours des dernières années, les Cours suprêmes de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, au Canada, et du Massachusetts, aux Etats-Unis, ont également statué que l'interdiction du mariage homosexuel violait le principe constitutionnel d'égalité des droits.

Les Parlements de Belgique ou des Pays-Bas ont instauré le droit au mariage pour les couples de même sexe. La Constitution française pose elle aussi le principe fondamental de l'égalité de tous devant la loi. Ce principe n'est pas appliqué, puisque des droits fondamentaux comme le droit de se marier sont refusés aux gays et aux lesbiennes.

Nous demandons donc aux juges français de suivre l'exemple de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Massachusetts. Nous demandons aux parlementaires de suivre l'exemple des Pays-Bas, de la Belgique. Nous demandons aux maires des communes de France de suivre l'exemple donné par le maire de San Francisco et de célébrer des unions entre personnes du même sexe.

Au nombre des 120 premiers signataires :

CLÉMENTINE AUTAIN (adjointe au maire de Paris, chargée de la jeunesse), **PIERRE BERGÉ** (président de la Fondation Pierre Bergé - Yves Saint Laurent), **JANE BIRKIN** (chanteuse), **DANIEL BORRILLO** (juriste), **LAURENT CANTET** (cinéaste), **JACQUES DERRIDA** (philosophe), **FLORENCE DUPONT** (latiniste, université Paris-VII), **DIDIER ERIBON** (philosophe), **ÉRIC FASSIN** (sociologue), **GENEVIÈVE FRAISSE** (directrice de recherche au CNRS, députée européenne), **JEAN PAUL GAULTIER** (couturier), **Françoise GASPARD** (sociologue), **CHRISTOPHE GIRARD** (adjoint au maire de Paris chargé de la culture), **MARIE-ELISABETH HANDMAN** (anthropologue, EHESS), **ELISABETH LEBOVICI** (critique d'art),

RÉMI LENOIR (sociologue, directeur du Centre de sociologie européenne), **NOËL MAMÈRE** (député, non inscrit, de la Gironde), **PHILIPPE MANGEOT** (enseignant, rédacteur en chef de la revue *Vacarme*), **CAROLINE MÉCARY** (avocate), **JANINE MOSSUZ-LAVAU** (politologue, directrice de recherche au CNRS), **LAURE MURAT** (historienne), **MONIQUE NEMER** (éditrice), **MICHELLE PERROT** (historienne), **EMMANUEL PIERRAT** (avocat), **ÉVELYNE PISIER** (politologue, professeure à l'université Paris-I), **SABINE PROKHORIS** (psychanalyste), **MICHEL TORT** (psychanalyste), **ALAIN TOURAINE** (sociologue, EHESS), **MICHEL TUBIANA** (président de la Ligue des droits de l'homme), **PAUL VEYNE** (professeur honoraire au Collège de France).



Noël Mamère célébrant le mariage de Bègles



Bertrand Charpentier et Stéphane Chapin à la sortie de la mairie de Bègles



Le couple devant les journalistes



L'équipe des juristes avec Noël Mamère dans la mairie de Bègles



Manifestation homophobe devant la mairie